PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire** du Conseil municipal, tenue le mardi, 2 mai 2023 à 19 h, à l'Édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville, Sainte-Paule, y sont présents, formant quorum sous la présidence du maire monsieur Philippe Savard.

Sont présents les membres du Conseil :

Le conseiller, monsieur Alfred D'Amour, siège #1
La conseillère, madame Marie-Claude Bergeron, siège #3
La conseillère, madame Madeleine Bouffard, siège #4
Le conseiller, monsieur Réjean Fournier, siège #5
Le conseiller, monsieur Louis-Régis Côté, siège #6

Est absent :
La conseillère, madame Mylaine Bégin, siège #2 - absente

Assiste également à la séance, Monsieur Pierre Fortin, greffier de la séance et Madame Josée Gauthier, greffière-trésorière adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 01.

2. ORDRE DU JOUR

2023-05-019

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Nomination d'un greffier de séance;
4. Nomination d'une greffière-trésorière adjointe;
5. Adoption du procès-verbal du 17 avril 2023;
6. Adoption des comptes à payer au 2 mai 2023;
7. Dépôt des chèques émis, déboursés directs et salaires;
8. Octroi de contrat pour le nivelage des routes;
9. Période de questions;
10. Levée de la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2023, comme préparé et lu.

ADOPTÉ

3. NOMINATION D'UN GREFFIER DE SÉANCE

2023-05-020

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière est indisponible ;

Considérant que la loi exige la présence d'un greffier de séance ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Régis Côté et résolu à l'unanimité par le Conseil municipal qu'en l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière, monsieur Pierre Fortin agisse à titre de greffier de la séance ordinaire du 2 mai 2023.

ADOPTÉ

4. NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

2023-05-021

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière est indisponible ;

Considérant que pour la bonne gestion administrative, certaines obligations doivent continuer durant cette absence ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alfred D'Amour et résolu à l'unanimité par le Conseil municipal de nommer madame Josée Gauthier, greffière-trésorière adjointe.

QUE madame Josée Gauthier soit autorisée à signer tous les documents officiels de la municipalité ainsi que les effets bancaires. Elle pourra exécuter sur demande, tout autre service professionnel requis dans le cadre de son travail.

QUE madame Josée Gauthier détiendra un code d'accès au service offert par Desjardins « Accès D Affaires ».

QUE madame Josée Gauthier détiendra un code d'accès « ClicSécur » ainsi que les autorisations d'accès au service PGAMR de la municipalité de Sainte-Paule sur le site de Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 AVRIL 2023

2023-05-022

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Bergeron et résolu à l'unanimité par le Conseil municipal d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 17 avril 2023.

ADOPTÉ

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 2 MAI 2023

2023-05-023

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière adjointe a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 25 690.09 $ en date du 2 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Régis Côté et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité approuve la liste déposée et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : XXXXX (à venir).

Totalisant un montant de 25 690.09 $;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

7. DÉPÔT DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

La greffière-trésorière adjointe a déposé aux membres du Conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 18 avril au 2 mai 2023, totalisant un montant de 110 386.44 $.

8. OCTROI DE CONTRAT POUR LE NIVELAGE DES ROUTES

2023-05-024

CONSIDÉRANT QUE suite à la fonte des neiges, il faut voir à l'entretien des routes ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services reçu de 9285-9578 Québec inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité octroi le contrat de nivelage des routes à l'entreprise 9285-9578 Québec Inc. au taux horaire de 125$/heure (machinerie, main d'œuvre et diesel inclus) pour la saison printemps-été 2023.

ADOPTÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-05-025

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alfred D'Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance à 19 h 17.

Je, Philippe Savard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

_____
Philippe Savard, maire

_____
Pierre Fortin, greffier de séance

_____
Date

* L'usage du **masculin** a pour seul but d'**alléger** le **texte**.